



COMPTE-RENDU DU CHSCTD EXTRAORDINAIRE DU 13/11/2019

Un CHSCT Extraordinaire spécial direction a été réuni le 13/11/19 à la demande des organisations syndicales suite au suicide de notre collègue Christine Renon. Etaient présents pour l'administration la DASEN, 5 IEN, les conseillers de préventions, Mr Bergopsom (DRH du Rectorat).



Déclaration commune de la FSU et de la FNEC FP FO



Les syndicats de personnels des écoles SNUDI FO 43 et SNUipp-FSU 43 constatent qu'il aura fallu 58 suicides recensés par le ministère en 2018/2019 pour porter à la lumière le dossier des conditions de travail des personnels.

Pour les syndicats SNUDI FO43 et SNUipp-FSU 43 ce sont les réformes successives et incessantes qui sont les premières responsables de cette situation. Elles en demandent l'arrêt immédiat (à commencer par les suppressions de postes, la loi Blanquer, les fusions de services et d'académie...)

Concernant le dossier de la direction d'école, le SNUDI FO43 et le SNUipp-FSU 43 considèrent que les annonces du Ministre sont en décalage complet avec la réalité :

⇒ Les personnels ne demandent pas un statut de chef d'établissement pour les directeurs, ils demandent qu'on cesse de leur confier des missions et des tâches qui ne relèvent pas de leur travail.

⇒ Ce n'est pas d'un questionnaire général auprès des directeurs dont les personnels ont besoin, les revendications sont connues, elles sont exprimées régulièrement par les représentants des personnels, mais aussi malheureusement par les écrits et témoignages laissés par les collègues qui ont choisi l'irréparable comme Christine RENON.

⇒ Les organisations SNUDI FO 43 et SNUipp-FSU 43 s'interrogent sur l'initiative du Ministre qui vise à « offrir des espaces de paroles des directeurs auprès de leurs supérieurs hiérarchiques. D'une part les IEN n'ont aucun moyen pour répondre aux difficultés et d'autre part les collègues pourraient se retrouver dans une position délicate vis-à-vis de leur hiérarchie.

Le SNUDI FO 43, le SNUipp 43 demandent au Ministre d'écouter les revendications, et d'y apporter de vraies réponses. Elles demandent aussi à sa représentante l'Inspectrice d'Académie que ce CHSCTD exceptionnel débouche sur des mesures qui sont de son ressort en vue d'améliorer rapidement les conditions d'exercice de la direction d'école.

La réforme des retraites, la politique de salaires à la baisse les réformes et leurs conséquences sur la dégradation des conditions de travail, confortent le SNUDI FO 43 et le SNUipp-FSU 43 dans leur appel aux personnels à se mobiliser par la grève à partir du 5 décembre prochain.

Les organisations syndicales sont en attentes de réponses concrètes pour améliorer les conditions de travail des personnels et prévenir les risques d'épuisement professionnel. Pour cela, il faut travailler sur les causes : surcharge de travail, injonctions, lourdeur administrative, pressions exercées sur les personnels...

La DASEN ouvre la réunion en faisant la promotion du fameux questionnaire à destination des directeurs émanant du ministère ainsi que des permanences proposées par les IEN de circonscriptions ayant pour but de recueillir les doléances de chaque directeur.

Pour le SNUipp-FSU, ces mesures prises par le ministère s'apparentent au grand débat mais n'apporte pas de solutions, à l'image de la politique Macron. Les causes et les origines du mal être des directeurs sont déjà bien connues de tous.

Le SNUipp-FSU 43 rappelle aux directeurs que les réunions proposées par les IEN n'ont aucun caractère obligatoire.

Témoignages de directeurs

Trois directeurs ont témoigné de leur quotidien lors du CHSCT. Tous ont mis en avant leur difficultés à répondre à toutes les injonctions, à prioriser les tâches, à garder la tête hors de l'eau et à trouver des réponses concrètes pour faire face au quotidien et à l'urgence toujours permanente. La solitude des directeurs est évidente et les réponses apportées par l'administration en cas de difficultés sont souvent absente.

Pas de réponses satisfaisantes au niveau de l'administration suite aux témoignages.

Les avis votés

AVIS N°1 : LES MESURES MINISTÉRIELLES

Lors du Groupe de travail sur la direction du 5 novembre et du CHSCT M du 6 novembre 2019, le Ministre a indiqué les mesures qu'il entendait prendre sur la direction d'école.

Le CHSCT D de Haute-Loire s'oppose aux annonces ministérielles.

- Les personnels et leurs organisations syndicales ne sont pas demandeurs d'un quelconque statut de directeur d'école, supérieur hiérarchique. Ils l'ont exprimé à plusieurs reprises, notamment lors des grèves pour le retrait de la loi sur l'école dite de la confiance, mais aussi dans cette instance lors du CHSCT D du 13 décembre où ils ont adopté un avis unanime.
- Les personnels considèrent que la mise en œuvre d'un questionnaire sur les conditions de travail est une annonce qui vise à ne pas répondre et éviter de prendre en compte les revendications exprimées par les syndicats au nom des personnels.
- Le CHSCT D s'oppose à l'organisation de permanences ou « espaces de parole » où les directeurs seraient invités à confier leurs difficultés professionnelles à leur supérieur hiérarchique. En effet les IEN sont chargés de leur évaluation. Ceux-ci par ailleurs ne pourront pas répondre dans la mesure où les conditions de travail dégradées des directeurs sont la conséquence directe des réformes menées par le Ministre.

Vote : POUR 6 (FSU FO) Abstention 1 (UNSA)

Le SNUipp FSU réaffirme son opposition au statut de directeur.

AVIS N°2 : LES POSTES

Le CHSCT D considère que la dégradation des conditions de travail des directeurs est largement le résultat des suppressions de postes et de structures. Les directeurs sont amenés très souvent à gérer à l'interne les situations de non remplacement et à assurer l'accueil des élèves lorsque des enseignants sont absents.

Le CHSCT D demande donc la création de postes de Titulaires Remplaçants à la hauteur réelle des besoins, soit une quinzaine pour pallier aux remplacements maladies et aux remplacements liés à la mise en œuvre d'une formation continue sur le temps de travail. Les directeurs et les adjoints effectuent des tâches dites préparatoire aux visites de la médecine scolaire. On leur demande désormais de renseigner « Esculape ». Ces tâches relèvent des services de médecine scolaire.

Le CHSCT D demande donc le recrutement de médecins scolaires et d'infirmières de secteur pour les écoles, comme pour les collèges. La politique dite de l'école inclusive fait supporter aux directeurs comme aux collègues adjoints des situations devenues ingérables et une surcharge de travail. Cette politique s'est accompagnée de la disparition des postes et des structures de l'enseignement spécialisé.

Le CHSCT D demande donc la restitution de tous les postes Rased supprimés ces dernières années, la réouverture de structures adaptées pour les enfants en difficultés, exclus, de fait par l'institution d'un droit à la scolarisation adaptée à leur situation.

Vote : POUR 7 (FSU FO UNSA)

AVIS N°3 : LA PROTECTION FONCTIONNELLE

Les directeurs d'école sont les premières cibles de différents groupes de pression (élus, parents,...)

Le CHSCT D exige que la protection fonctionnelle soit mise en œuvre systématiquement.

A l'inverse le CHSCT D considère que ce n'est pas aux directeurs d'assumer la mission de protéger leurs collègues de travail.

Vote : POUR 7 (FSU FO UNSA)

AVIS N°4 : L'ÉCOLE DITE « INCLUSIVE »

Les directeurs d'école sont les victimes directes de la partie « école inclusive » de la loi Blanquer qui leur a transféré tâches et missions supplémentaires en grande quantité.

- Gestion des AESH dans l'école. On leur demande depuis cette année de prendre des décisions concernant l'affectation des personnels ou leur départ de l'école.

Le CHSCT D demande donc une affectation des AESH définitive et sur une école.

- Gestion au sein de l'école avec les collègues des retards pris par la MDPH pour traiter les dossiers.

Le CHSCT D demande donc le traitement des dossiers par la MDPH avant le début de l'année scolaire et l'accélération des procédures.

- Equipes éducatives et de suivi à n'en plus finir pour essayer de régler des problèmes d'enfants ingérables.

Le CHSCT D demande que les directeurs n'aient plus à participer à toutes les équipes éducatives.

- Rédaction de PAI en lieu et place des services de médecine scolaire.

Le CHSCT D demande donc le recrutement d'infirmiers et de médecins scolaires.

Vote : POUR 6 (FSU FO) Abstention 1 (UNSA)

Pour le SNUipp-FSU, l'inclusion n'est pas à bannir mais elle a besoin de réels moyens.

Le SNUipp-FSU porte des revendications précises comme le développement de la formation, la création de places dans les dispositifs spécialisés, une baisse significative des effectifs dans les sites ou des enseignants spécialisés itinérants pouvant intervenir dans les classes...

AVIS N°5 : LES AIDES ADMINISTRATIVES

Le CHSCT D constate que le gouvernement a décidé de supprimer tous les personnels chargés de l'aide administrative des directeurs. Ces personnels sans statut ont été renvoyés ou transformés en AESH tout aussi précaire, ce qui a supprimé l'aide administrative octroyée aux directeurs.

Le CHSCT D demande donc la création d'emplois sous statut afin d'aider les directeurs d'école dans leurs tâches administratives.

Vote : POUR 7 (FSU FO UNSA)

AVIS N°6 : LES DÉCHARGES

Le CHSCT D demande que tous les collègues puissent bénéficier de leur quotité de décharge. Il condamne les décisions qui ont conduit l'administration à organiser les décharges de certains directeurs l'après-midi ce qui se traduit pour certains par une perte importante de leur temps de décharge. Ces collègues effectuent donc leurs missions sur leur temps libre. C'est inadmissible.

Le CHSCT D même s'il se satisfait des efforts faits ces deux dernières années, demande que les temps de décharges pour les directeurs de moins de 4 classes soient planifiés pour tous.

Le CHSCT D demande à ce que le temps de décharge soit augmenté pour tous les directeurs.

Vote : POUR 7 (FSU FO UNSA)

Au Comité technique ministériel du 13 novembre, le ministre a annoncé trois mesures immédiates pour la direction d'école jusqu'en décembre :

- **un moratoire sur toutes les enquêtes demandées aux écoles pour la période**
- **une journée « banalisée » : jour de décharge exceptionnel avant Noël**
- **la mise en place de comités de suivi avec les organisations syndicales.**

Ces propositions sont une première réponse aux insistances du SNUipp-FSU afin que le ministre rende concret ses engagements, mais elles sont insatisfaisantes pour répondre aux réalités du quotidien des directrices et directeurs comme de celles du fonctionnement des écoles.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur les moyens que va utiliser l'administration pour que chaque directeur ait une journée de décharge en plus alors que le nombre de TR dans le département est déjà insuffisant pour couvrir tous les besoins.

AVIS N°7 : LES TÂCHES ADMINISTRATIVES

Le CHSCT D dénonce la lourdeur des outils informatiques mis à la disposition des directeurs. Il ne rappelle qu'aucun de ces outils n'a fait l'objet d'une étude en CHSCT à un quelconque niveau que ce soit contrairement à la réglementation en vigueur. Ces outils font très souvent l'objet de dysfonctionnements qui obligent les directeurs à renouveler plusieurs fois les démarches y compris en dehors de leurs heures de services. Concernant ONDE, le CHSCT D dénonce les rubriques que l'administration, malgré des engagements passés, demande aux directeurs de renseigner en particulier celle sur les origines socio-professionnelles des parents. Le CHSCT D dénonce les tâches multiples, en doublon et plus qui sont demandées aux directeurs (remontées d'effectifs par exemple...)

Le CHSCT D demande que l'avalanche de courriels d'interlocuteurs toujours plus nombreux cesse et qu'une rationalisation sérieuse soit mise en œuvre. (Les circulaires de l'IA et notes de services des IEN sont déjà bien suffisantes).

Le CHSCT D demande que les mails concernant les personnels leur soient envoyés individuellement sur leur boîte professionnelle. (Ordres de mission, convocations de stages...)

Vote : POUR 7 (FSU FO UNSA)

Le SNUipp-FSU a rappelé à l'administration qu'il serait judicieux de revenir à un émetteur unique pour les mails provenant de l'inspection, du rectorat, du ministère, afin d'éviter les doublons et les mails qui ne concernent pas les écoles.

Par ailleurs, la DASEN a insisté sur la remontée des CSP sur onde en prétextant que cela constituait un levier pour l'administration afin de demander des moyens supplémentaires pour la Haute Loire en prouvant au ministère que le milieu rural était un milieu pauvre...

En admettant que cela soit vrai, il est quand même aberrant qu'aucun autre service de l'état ne puisse faire remonter ce genre de résultats et que cela doivent s'ajouter aux tâches des directeurs d'école.

Ce CHSCT-D s'est donc achevé sans avancées pour nos collègues directeurs d'écoles. Aucune solution n'a été apportée pour soulager le quotidien de ces derniers.